

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-11

ANNEE 2007

Edition du 5 octobre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007.11

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 28 SEPTEMBRE 2007	3
Feuille de présence	3
2007 – 053 - Approbation de procès-verbal	4
2007 – 054 – Cession de terrain – Fontaine la Guyon.....	5
 ARRETES.....	 6
N / Réf : 2007 – 1070 : Résiliation d'engagement	7
N / Réf : 2007 – 1071 : Nomination	8
N / Réf : 2007 – 1072 : Nomination	9

BUREAU DU 28 SEPTEMBRE 2007

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 28 SEPTEMBRE 2007

OBJET

2007 – 053 - Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 28 septembre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 14 septembre 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 28 SEPTEMBRE 2007

OBJET

2007 – 054 – Cession de terrain – Fontaine la Guyon

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 28 septembre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'acte notarié finalisant la cession, à titre gratuit, par la commune de Fontaine la Guyon, d'une parcelle de terrain référencée ZE n° 002, afin d'y implanter son futur centre de première intervention.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 7 septembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1070 : Résiliation d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental présentée le 20 août 2007, par monsieur Gilles Peluche ;

Vu l'avis du 24 août 2007 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - La demande de résiliation d'engagement de monsieur Gilles Peluche (matricule n° 1479), né le 6 février 1962 à Dreux (28), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef de centre, (centre d'intervention de Boutigny Prouais), est acceptée à compter du 1^{er} septembre 2007. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le secrétaire général
Préfet d'Eure et Loir par intérim

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1071 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 24 août 2007, de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} septembre 2007, monsieur Christophe Cloarec (matricule n° 5498), né le 22 février 1965 à Colombes (92), est nommé chef de centre par intérim (centre d'intervention de Boutigny Prouais) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de caporal de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le secrétaire général
Préfet d'Eure et Loir par intérim

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1072 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 24 août 2007, de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} septembre 2007, monsieur Cyril Rocton (matricule n° 2267), né le 21 mars 1974 à Dreux (28), est nommé chef de centre par intérim (centre d'intervention de Villemeux sur Eure) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON